



## Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche Note de synthèse après les auditions de la consultation nationale

L'objectif de cette note n'est pas de détailler chacune des idées ou propositions qui ont été exposées au Comité de pilotage. Elle vise à dégager les principaux sujets de débat soulevés par ces organisations institutionnelles ou représentatives sur les thématiques voulues par la Ministre. Ce panorama des principales questions soulevées a vocation à stimuler la réflexion dans les Assises territoriales. Dans ce texte, le Comité de pilotage prend le parti de ne pas citer nommément la liste des organisations qui se prononcent sur telle ou telle question. Le Comité de pilotage renvoie le lecteur désireux de connaître plus en détail la position des uns ou des autres au site web des Assises sur lequel sont publiées en toute transparence les contributions écrites des organisations auditionnées, au fur et à mesure de leur réception. **Il n'y a pas dans ce document de prise de position du comité de pilotage à proprement parler, les affirmations renvoient toujours à des propos entendus lors des auditions.** Par ailleurs, la longueur ou l'ordre des paragraphes ne préjuge pas de l'importance des sujets.

Les Assises doivent mener, par le dialogue renoué entre ses acteurs, à un ensemble partagé de propositions et de recommandations pour l'enseignement supérieur et la recherche, au service de la société dans son ensemble. Animées par un Comité de pilotage indépendant présidé par Françoise Barré-Sinoussi, elles s'inscrivent dans la volonté de renouer avec une culture de la concertation et de la collaboration dans le milieu académique. Ces Assises visent non seulement à dresser un bilan de l'organisation issue des décisions passées (notamment la loi d'orientation et de programmation de la recherche, la loi sur les libertés et responsabilités des universités, ou les investissements d'avenir), mais aussi à concevoir un nouveau paysage académique au service de la réussite de tous les étudiants et d'une recherche ambitieuse.

Les Assises ont débuté par une consultation nationale articulée autour de deux séries d'auditions, entre le 28 et le 31 août puis les 17 et 18 septembre 2012. Le Comité de pilotage a ainsi écouté plus de 85 organisations dont la liste est disponible sur le site internet des Assises. Chacune de ces auditions s'est déroulée en deux temps : une présentation du point de vue de l'organisation auditionnée suivie d'un débat avec les membres du Comité de pilotage. Ces échanges courts et intenses ont permis de dresser un premier inventaire des constats des différents acteurs sur la situation présente, de leurs attentes et parfois de leurs propositions.

Des dizaines de demandes d'audition n'ont malheureusement pu être honorées, faute de temps. La volonté d'assurer une traduction législative aux propositions des Assises dès le début 2013 contraint fortement le calendrier. Le Comité de pilotage invite l'ensemble des organisations – auditionnées ou non – à transmettre une contribution écrite. Les contributions seront toutes rendues publiques dans les mêmes conditions sur le site internet <http://www.assises-esr.fr/> et toutes seront considérées avec attention par le comité de pilotage.

Ces auditions ont eu pour objectif d'identifier les principales questions à aborder pour nourrir les débats des Assises territoriales. Le Comité de pilotage a pour cela concentré les auditions autour de quelques catégories d'acteurs : organisations syndicales et associations représentées au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), organisations professionnelles, quelques organismes de recherche, des agences, des responsables de la vie sociale, économique et politique du pays, des industriels, des

ministères ayant un lien avec l'enseignement supérieur et la recherche. Les organisations ont répondu présent à ces auditions et se sont félicitées de la tenue des Assises, témoignant par là d'une forte attente après un manque de concertation ressenti ces dernières années. Le Comité de pilotage tient à les remercier pour leur mobilisation, en dépit d'un calendrier très serré au cœur de l'été. La rapidité du processus lancé la veille des vacances, pour des raisons législatives, n'a pas empêché le dialogue d'être riche et productif, comme vous pourrez le constater à la lecture de cette note. Le comité de pilotage se réjouit et soutient les initiatives des universités, écoles, organismes ou associations qui organisent des mécanismes de consultation internes pour ouvrir le débat au plus grand nombre et l'enrichir de nouvelles propositions. Rappelons que ces assises se veulent ouvertes à la société. Le Comité de pilotage appelle donc les Rapporteurs territoriaux à mettre en avant l'avis et les attentes de la société civile vis-à-vis de l'enseignement supérieur et de la recherche.

-----

Sur le fond, le Comité de pilotage insiste sur un constat essentiel : les auditionnés sont unanimes à critiquer **la complexité** inédite qu'a atteinte l'ESR en France. FCS, IHU, IRT, SATT, CVT, labex ou idex, RTRA ou RTRS, Instituts Carnot, pôles de compétitivité, IEED, PRES, Alliances, Agences variées... se sont additionnés aux multiples structures déjà présentes, qui plus est en un très court laps de temps, empêchant toute stabilisation du système. Un responsable d'un grand organisme de recherche pourfend « la créativité institutionnelle invraisemblable » de notre pays, un autre constate que l'on a créé des structures sans jamais en éliminer d'autres, donnant l'exemple des RTRAs qu'il était pourtant prévu de supprimer à l'arrivée des labex. Tous critiquent les coûts de transactions (économiques, juridiques, administratifs) et les difficultés d'analyse<sup>1</sup> qui paralysent le système. Les syndicats décrivent des personnels perdus, parfois déboussolés, par cette complexité<sup>2</sup> laquelle est souvent désignée par l'expression : « le millefeuille institutionnel »<sup>3</sup>.

La complexité se constate dans de nombreux champs d'intervention différents, qu'il s'agisse de l'action internationale de l'ESR français, de la valorisation, de l'organisation de la recherche ou de l'offre de formation, cette dernière étant proprement illisible pour les étudiants autant que pour les employeurs. Dans chacun de ces registres la perte de cohérence d'ensemble nuit à l'efficacité. De multiples structures ont été créées dans de nombreux domaines, avec souvent des ministères de tutelle différents, et avec pour conséquence contrôles et coûts d'interface associés et une grande difficulté à construire une politique globale cohérente<sup>4</sup>. Ce constat sur la complexité du paysage de l'ESR ne masque pas des divergences sur les propositions, assez diverses et pour l'instant peu précises : faut-il réduire le nombre de structures, en améliorer l'articulation, la lisibilité, les règles de fonctionnement ?

Quel que soit le domaine, il s'agira donc dans ces Assises de réfléchir dans le sens de la **simplification**, et dans celui de la **coopération, à l'opposé des concurrences** qui ont été systématisées dans la priorité accordée aux appels à projets (ANR, Investissements d'Avenir,...). Cette simplification devra être guidée par l'objectif de dépasser les deux coupures historiques de l'ESR français entre les universités et d'une part, les écoles, d'autre part, les organismes de recherche.

---

<sup>1</sup> Ainsi, la complexité rend impossible toute analyse budgétaire des dépenses et des recettes sur un site (une ville, une région), ce qui est un frein majeur à la construction d'une politique publique éclairée.

<sup>2</sup> Est-il nécessaire d'ajouter que la complexité de notre système d'ESR nuit à la lisibilité auprès des étudiants étrangers ou des partenaires socio-économiques quels qu'ils soient ?

<sup>3</sup> On notera que cette référence pâtissière n'est pas nécessairement la meilleure métaphore. Un millefeuille est un objet assez structuré, et composé de nombreuses strates. La complexité de l'ESR se caractérise davantage par le mélange et l'interconnexion à toutes les échelles de structures qui ne dégagent pas de cohérence d'ensemble.

<sup>4</sup> Des Alliances ont été créées pour répondre en principe à ce besoin de coordination, dans plusieurs secteurs (voir plus loin).

## La réussite des étudiants

La loi LRU n'avait pas de visée pédagogique et était centrée sur des objectifs de gestion. La notion d'excellence, principalement focalisée sur la recherche, a largement détourné l'attention du pédagogique. Aujourd'hui l'objectif de **démocratisation de l'enseignement supérieur** amène tout naturellement à se focaliser sur la réussite des étudiants.

« L'échec » en licence<sup>5</sup> fait l'objet de nombreuses interventions au cours des auditions. Ce sujet a pourtant déjà fait l'objet de nombreuses analyses depuis 30 ans, mises en œuvre de manière partielle. L'une des grandes pistes à étudier concerne les possibilités de passerelles entre les filières et l'évolution des programmes des premières années de licence dans le sens de la pluridisciplinarité. Une fermeture disciplinaire trop précoce restreindrait les chances d'épanouissement de l'étudiant dans son parcours. Les propositions entendues vont de la propédeutique au sens strict à un simple élargissement disciplinaire en passant par la capitalisation des ECTS. **L'élargissement disciplinaire de la première année** offrirait beaucoup d'intérêt, en particulier selon les organisations étudiantes : limiter la rupture entre le lycée et l'université, faciliter le rapprochement des cycles universitaires et des classes préparatoires et enfin offrir aux étudiants davantage de choix dans le cadre d'une orientation progressive, d'après les organisations étudiantes en particulier. Toutefois, il conviendrait de concilier un tel élargissement avec le maintien d'une qualité thématique de l'offre de formation, ce qui est revendiqué avec force par beaucoup d'enseignants. Mais comment ? Par ailleurs ne faut-il pas s'interroger sur les méthodes pédagogiques employées à l'Université et à l'ère du numérique (voir ci-dessous) engager une véritable révolution pédagogique en faisant appel, comme l'a suggéré un de nos interlocuteurs, à l'expertise de la recherche dans ce domaine ? Les Assises territoriales sont attendues sur ces sujets.

Un travail est nécessaire pour trouver le point d'équilibre entre la définition nationale des diplômes dans le cadre d'un socle commun de référence et la souplesse de ce même cadre, qui laisse la place à des innovations pédagogiques de site. Ces innovations sont les bienvenues en fonction de l'environnement régional et elles valorisent l'autonomie et la créativité des enseignants chercheurs. Une clarification du paysage académique est attendue, mais elle ne doit pas se faire au détriment de la qualité de l'offre de formation.

Les auditions sont nombreuses à rappeler que l'orientation est absolument primordiale pour la réussite des étudiants. L'orientation ne manquera pas d'être abordée dans les Assises territoriales tant l'échelle de la région semble la plus appropriée pour ce service rendu aux étudiants. Cela pose la question du lien entre le lycée et l'université et de l'accueil des étudiants au sens large : **conditions de travail dans les campus**, écoute et orientation, **repérage des difficultés et tutorat**, différenciation des parcours. Qu'il s'agisse des conditions de vie et d'études, d'encadrement, ou des opportunités d'expérience internationale, sans aucun doute les réflexions qui seront menées dans le cadre des Assises mèneront à des propositions qui ont un coût. Mais on doit s'interroger sur la contradiction qu'il y a à faire de l'enseignement supérieur une priorité et rester l'un des seuls pays de l'OCDE qui dépense moins pour un étudiant du supérieur que pour un lycéen<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> D'après la DGESIP, il convient cependant de relativiser la notion « d'échec » en licence puisque 20% seulement des étudiants qui entrent dans le supérieur (toutes filières confondues) en sortent sans diplôme, ce qui est l'un des taux les plus bas de l'OCDE (30% en moyenne).

<sup>6</sup> Pour évaluer correctement le coût d'un étudiant du supérieur, il conviendrait d'ailleurs de ne pas prendre en compte l'activité de recherche et considérer uniquement les crédits dépensés pour l'enseignement dans une université, crédits à diviser par le nombre d'étudiants. Cela permettrait une comparaison honnête avec le coût

**Le lien entre le lycée et l'université**, sur le thème « **Bac - 3 / Bac +3** », est capital. Une partie de l'échec étudiant s'explique par une **rupture entre le secondaire et le supérieur** : rupture pédagogique et méthodologique, rupture due également à la méconnaissance mutuelle de deux mondes qui se connaissent mal. L'orientation des étudiants dans les lycées doit faire l'objet de beaucoup plus d'effort, ainsi que l'orientation active<sup>7</sup>. Par ailleurs les enseignants du supérieur ne connaissent pas assez bien les acquis des lycéens<sup>8</sup>. Tout ce qui peut contribuer à résorber cette rupture qui porte préjudice aux étudiants mérite d'être examiné. Il est nécessaire de rappeler que l'échec en licence concerne davantage les titulaires de Bac professionnels ou Bac technologiques<sup>9</sup>. Les sujets de l'orientation spécifique de ces étudiants, de la redéfinition des modalités de recrutement des STS et des IUTs, sont donc naturellement posés. Par ailleurs, la diversité de l'offre de formation à Bac + 2 devrait faire l'objet d'une plus grande information auprès des lycéens.

L'importance des **professeurs agrégés/certifiés** et leur complémentarité avec les enseignants chercheurs – sur lesquels repose le projet universitaire – est soulignée, en raison des compétences pédagogiques reconnues des PRAG/PRCE, de leur disponibilité auprès des étudiants, et précisément de leur rôle clef à jouer dans le lien « Bac -3 / Bac +3 ». Ils peuvent aussi jouer un rôle actif dans les coopérations, voire la mixité entre **classes préparatoires et premiers cycles universitaires**, que tous les acteurs souhaitent voir renforcée grâce à des partenariats cadrés nationalement et pas seulement laissés à l'initiative locale. Sur ce dernier thème, des propositions sont attendues. L'équilibre entre le nombre de PRAG/PRCE et le nombre d'enseignants chercheurs ne mériterait-il pas d'être précisé, à l'aide d'un cadrage national, qui préserve le caractère fondamental et moteur de la recherche à l'université ? De la même manière, une organisation auditionnée met en garde contre l'augmentation dramatique du taux de vacations par rapport aux heures d'enseignement délivrées par de véritables enseignants chercheurs, taux qui dérive dramatiquement depuis l'autonomie de gestion des universités et qui menace par là le lien fondamental entre l'enseignement supérieur et l'activité de recherche. Cela aussi, ne nécessite-t-il pas un cadrage national ?

L'absence de **sélection** dès l'entrée en licence pour éviter d'aiguiller des étudiants vers des cursus où la probabilité de leur succès est malheureusement statistiquement très faible est citée par certains acteurs. Le sujet est très polémique en France. Les principales organisations étudiantes y sont résolument opposées, et préfèrent orienter le débat vers la demande d'une information plus précise sur les taux de réussite ou les débouchés de chaque cursus, vers des propositions de formations plus larges sur le plan disciplinaire, vers l'existence de passerelles entre les cursus, vers l'idée de pédagogies renouvelées, mieux adaptées aux nouveaux publics étudiants, ou de dispositifs qui d'une manière ou d'une autre offrent davantage de chances aux étudiants. La sélection est perçue au contraire, en particulier par les organisations

---

d'un étudiant en classes préparatoire, où l'on ne fait pas de recherche. Ce calcul honnête (qui n'est jamais fait) devrait mener à un coût de l'étudiant en licence de l'ordre de 4000 ou 5000 Euros selon le cas, à comparer à plus de 15240 Euros en CPGE en 2010 (« *L'Etat de l'enseignement supérieur et de la recherche en France* », 2011). Au delà même de la question de la justice sociale d'un tel écart, la question du retour économique et social sur un investissement aussi peu homogène mérite une analyse.

<sup>7</sup> La contradiction entre le principe de l'orientation active et le choix de l'affectation d'un étudiant indépendamment de son action d'orientation par le logiciel APB est un sujet de perplexité.

<sup>8</sup> Le manque de rencontres entre les équipes pédagogiques des lycées et des universités est souligné.

<sup>9</sup> L'obtention de la licence en trois ans concerne seulement 2,2% des étudiants titulaires d'un bac professionnel (4,1% en 3 ou 4 ans), alors qu'elle dépasse un tiers pour les bacs généraux (rapport RERS 2012). Il faut aussi attirer l'attention sur les publics spécifiques tels que les personnes en situation de handicap, pour lesquelles le manque d'information (sur l'accessibilité des campus et des bâtiments) est très pénalisant, et pour lesquels des efforts doivent être faits, pour poursuivre l'objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur autant que l'ambition générale d'une société faite pour toutes et tous.

étudiantes, comme une restriction des chances. D'autres estiment que la sélection existe de fait dans notre système d'enseignement supérieur (entre les écoles et les universités, et à l'intérieur de l'Université, entre les filières), et qu'une sélection explicite, assumée et contrôlée serait moins pernicieuse et moins susceptible de conforter ou d'aggraver les inégalités<sup>10</sup>.

La problématique spécifique de la **première année commune aux études de santé** (la PACES) est posée avec gravité. L'application du *numerus clausus*, d'une part, mis en place pour endiguer le déficit de la sécurité sociale, et la très forte appétence des étudiants pour les professions de santé, d'autre part, ont pour conséquence mécanique un échec considérable et des conditions d'études très critiquables : conditions d'accueil et d'études fortement dégradées, succès des formations privées<sup>11</sup> et sélection *de facto* par l'argent. De toute évidence la notion même de service public est posée ici et les Assises doivent déboucher sur des propositions. La diversification des voies d'accès aux études médicales, l'existence de véritables passerelles après l'année de PACES, l'ouverture à d'autres métiers, sont autant de pistes à étudier, tout comme la cohérence de ces études avec les autres filières LMD.

La licence n'est pas le seul sujet de préoccupation lorsque l'on s'intéresse à la réussite des étudiants : celle-ci concerne tous les niveaux d'études et plusieurs acteurs invitent à ne pas se focaliser sur la seule licence. Par exemple, **l'examen classant national de médecine** à l'entrée du troisième cycle mérite une réflexion approfondie : l'orientation des étudiants qui résulte de ce processus est très aléatoire et l'adéquation du concours à la réalité des disciplines auxquelles les étudiants se destinent pose question. Au niveau du doctorat, de nombreux acteurs soulignent la disparité des différents statuts des doctorants et insistent sur l'importance de la **valorisation du doctorat** dans les grilles de la fonction publique et les conventions collectives de travail en général. Les doctorants devraient aussi être mieux informés sur les débouchés de la recherche en entreprise – en particulier dans les PME innovantes. De même, un effort certain devrait être fait pour **sensibiliser et intéresser toutes les entreprises aux atouts de la formation du doctorat**. Ils demandent que des mesures stimulent le recrutement des doctorants dans le secteur public comme dans le secteur privé. Toutes les propositions permettant de rattraper le retard de la France par rapport aux autres pays dans la reconnaissance du doctorat comme diplôme phare dans une société de la connaissance sont les bienvenues<sup>12</sup>.

La **formation tout au long de la vie** à l'université, qui se veut être actrice au cœur de la société tout entière, rejaillit à la fois sur l'activité des entreprises à travers les personnels formés, mais tisse aussi des liens entre l'université et le monde socio-économique, liens bénéfiques pour l'insertion professionnelle des étudiants. Lors des auditions il a été rappelé que les entreprises, en particulier les PME, peinent énormément à trouver des jeunes ayant simplement envie de travailler en entreprise, un monde qu'ils connaissent mal et qui manque dramatiquement d'attractivité. L'enseignement supérieur devrait aussi proposer, selon certains syndicats, davantage de possibilités de formation différée ou de retour en formation, après une première expérience professionnelle, particulièrement pour les personnels n'ayant

---

<sup>10</sup> Pour alimenter le débat général sur l'accès à l'université, il n'est pas inutile de citer cet extrait de la déclaration de la conférence mondiale de l'enseignement supérieur dépendant de l'UNESCO, 1998 : « Conformément à l'article 26.1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'admission dans l'enseignement supérieur devrait être fondée sur le mérite, les capacités, les efforts, la persévérance et la détermination des postulants (...) aucune discrimination ne saurait être admise pour ce qui est de l'accès à l'enseignement supérieur, en raison de la race, du genre, de la langue, de la religion ou de toute distinction économique, culturelle ou sociale ou encore de handicaps physiques ».

<sup>11</sup> A noter que les formations en santé ne sont pas les seules concernées par les formations parallèles.

<sup>12</sup> Plusieurs acteurs proposent d'utiliser davantage encore le Crédit Impôt Recherche comme levier pour encourager l'embauche de docteurs.

pas pu poursuivre initialement des études supérieures suffisamment avancées. De nombreux auditionnés ont souligné le besoin **de sensibiliser les étudiants tout au long de leur formation à la culture entrepreneuriale**. Le développement de l'alternance, en particulier au cours de la dernière année avant le diplôme, est particulièrement recommandé par les acteurs proches de l'entreprise. En revanche, l'obligation des stages pour tous les étudiants de licence leur paraît infaisable pour des questions de capacité d'accueil des entreprises. Tous ces thèmes méritent absolument de faire l'objet de réflexions approfondies et de propositions, tant le lien – et même la connaissance mutuelle – entre l'enseignement supérieur et le monde socio-économique ont encore besoin d'être renforcés en France, selon de nombreux acteurs.

La réforme récente de **la formation des maîtres** a été un échec, selon beaucoup d'auditionnés. Le double défi d'une formation académique et de la préparation à un métier doit absolument être relevé. Il doit intégrer le cahier des charges fixé par la politique publique de l'éducation, sans oublier que le savoir disciplinaire est construit au cœur de l'université et au contact des laboratoires<sup>13</sup>. Les Assises ne peuvent pas rester muettes sur ce sujet majeur et d'une intense actualité. Les propositions devront bien entendu être conçues à la lumière des réflexions en cours en ce moment même sur le sujet, notamment dans le cadre de « Refondons l'École ». Comment équilibrer les connaissances académiques et les compétences professionnelles et didactiques ? Comment les futures Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE), intégrées à l'université, vont-elles interagir sur les différents sites universitaires ? La question – taboue – de la formation des enseignants du supérieur, dont certains reconnaissent eux-mêmes qu'ils souhaiteraient en bénéficier, est également abordée au cours des auditions.

Dans le domaine de la pédagogie, les syndicats étudiants, plusieurs grands responsables de l'ESR et certains responsables syndicaux des personnels convergent dans l'analyse d'une **révolution** en cours, celle du **numérique**. Il ne s'agit pas ici de nous interroger seulement sur ce que peuvent apporter les outils numériques dans nos pratiques pédagogiques (e-learning, technologies de simulation<sup>14</sup>, réseaux sociaux), c'est bien la relation entre l'individu et le savoir qui est bouleversée dans la génération des « *digital native* » qui s'annonce à l'université – chez les étudiants comme chez les enseignants. A l'heure où le savoir est immédiatement accessible partout, l'essentiel ne consiste plus à transmettre un savoir livresque, mais à permettre aux étudiants de se repérer dans l'espace virtuel de la connaissance, ce qui demande de l'esprit critique et beaucoup de pratique. Faute d'une réaction à la hauteur de l'enjeu, il y a lieu de craindre pour notre enseignement supérieur un véritable anachronisme consécutif à cette rupture sociétale du numérique. L'amphithéâtre, le lieu traditionnel d'une transmission d'un savoir du professeur vers l'étudiant, semble, pour certains, appartenir au passé. C'est la relation du citoyen au savoir qui change, dans sa temporalité, dans ses modalités. Les pratiques pédagogiques ne peuvent pas manquer d'être interrogées : au delà de la connaissance pure, ne faut-il pas faire une part plus large à la relation humaine, que ce soit dans le tutorat, l'orientation ou les travaux pratiques, en sciences dures comme en sciences humaines ? Le numérique n'est pas un outil qui éloigne de l'interaction humaine, il doit au contraire y ramener. Cette évolution sociétale concerne l'ESR dans toutes ses formes : elle exige une activité de recherche sur les outils numériques pour la pédagogie, un état de l'art des pratiques en cours dans les établissements mais aussi à l'échelle nationale et

---

<sup>13</sup> Un syndicat étudiant observe que l'on ne laisse pas une entreprise gérer elle-même un master professionnel : la formation des maîtres ne saurait donc être prise en charge exclusivement par la tutelle de l'enseignement primaire et secondaire.

<sup>14</sup> On citera par exemple les amphis virtuels qui rassemblent maintenant plusieurs centaines de milliers d'étudiants ou encore les robots qui permettent de simuler la réponse du corps humain pour l'apprentissage des opérations de chirurgie. Les pratiques numériques sont aussi un facteur de démocratisation de l'enseignement : on pense aux personnes en situation de handicap, à la formation continue, etc.

internationale, en particulier dans les universités numériques thématiques, elle impacte la conception des nouveaux campus et la place que l'on accorde aux salles de travail personnel pour les étudiants et à leur équipement, elle invite aussi à une réflexion sur les bibliothèques universitaires où un inventaire est à mener au regard de la situation à l'étranger<sup>15</sup>. Des réflexions sont attendues sur tous ces points.

Est-il besoin de rappeler ici que les conditions de vie et d'études – y compris le sport, la vie culturelle et la vie de campus – sont des facteurs clefs de la réussite à l'université ? Le manque de **logement étudiant** dans les grandes villes est un handicap majeur pour la jeunesse. Cela est souligné depuis des années par de nombreuses organisations, cela est rappelé pendant les auditions. L'autonomie des étudiants est essentielle pour leur émancipation et leur réussite. Ainsi, les syndicats étudiants revendiquent fortement une « allocation d'autonomie » ou une « aide globale d'indépendance », dont les conditions d'attribution restent à déterminer dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur la fiscalité des familles. **Les conditions de santé** des étudiants sont préoccupantes, comme cela a déjà été documenté dans des rapports. Par ailleurs, les conditions d'accueil des étudiants étrangers doivent progresser. Les procédures invraisemblables d'obtention des visas ou l'accès à la carte vitale ou aux aides sociales difficiles sont dénoncées.

Ces sujets – logement, santé, autonomie – qui sont autant de facteurs clefs de la réussite des étudiants, ne relèvent pas que des universités ou des CROUS, ni du seul ministère de l'ESR. Ils exigent un effort volontariste des collectivités locales et même l'effort d'une société tout entière, société qui pourrait choisir d'accorder une priorité à sa jeunesse. Cet effort nécessaire s'ajoute à celui pour relever la dépense par étudiant dans les universités françaises – honnêtement évaluée hors dépenses de recherche – à un niveau digne de celui de la France.

Les **études à l'étranger** participent également à l'autonomie et l'émancipation des étudiants. L'expérience acquise au niveau européen dans la mise en œuvre du LMD – cadre européen des qualifications, notion d'apprentissage centré sur l'étudiant, renforcement des services de soutien aux étudiants et aux enseignants – apporterait-elle une valeur ajoutée en France ?

La question des **frais d'inscription** est bien sûr évoquée. Il eût été surprenant qu'elle fit l'unanimité. Tout d'abord, il est bon de rappeler que la gratuité des frais d'inscription ne suffit pas à permettre à toutes et tous d'accéder à l'enseignement supérieur. Les études longues coûtent cher. On observe d'ailleurs un taux très élevé de CSP+ en master. Il n'y a donc pas aujourd'hui, égalité des chances ou d'accès à l'enseignement supérieur et cela constitue incontestablement un frein à sa démocratisation. Quand bien même les catégories sociales les plus aisées bénéficient donc davantage que les autres de notre service public, la majorité des acteurs (et en particulier les principales organisations étudiantes) est résolument opposée à toute augmentation des frais d'inscription. La peur d'un désengagement progressif de l'Etat, comme on a pu l'observer dans d'autres pays, l'insuffisance attendue des bourses qui pénaliseraient les classes moyennes, étayent cette position. La question des frais d'inscription interroge notre perception de l'intérêt individuel que les études apportent à l'étudiant diplômé d'une part, ou du progrès général pour la nation que génère l'enseignement supérieur en général, de l'autre. D'autres pistes redistributives, comme la suppression de la demi part fiscale, ont été évoquées, mais ces décisions dépassent largement le champ de l'enseignement supérieur. Certains acteurs prônent les systèmes de type PARC, où seulement les étudiants ayant des salaires assez élevés remboursent a posteriori des frais d'inscription à travers leurs impôts, remboursement très étalé dans le temps. Les Assises territoriales sont invitées à s'exprimer sur ces solutions de financement.

---

<sup>15</sup> Cette remarque concerne aussi bien la formation que la recherche.

## Une ambition pour la recherche

Comme nous l'avons annoncé dans l'introduction, les auditions ont été unanimes à dénoncer la complexité de l'ESR français. Il n'est donc pas surprenant que les débats aient beaucoup porté sur les structures, les mécanismes d'interaction entre elles – évaluation, allocation des moyens, organisation. Le Comité de pilotage encourage les Assises territoriales à ne pas hésiter à débattre également de l'ambition et la stratégie de recherche nationale en général, de sa dimension européenne et internationale, des grands équilibres entre recherche fondamentale, recherche orientée ou recherche technologique.

De très nombreux acteurs s'accordent à dire que le financement par projet a été trop systématisé. La mise en concurrence permanente des équipes, au sein d'un milieu déjà par nature très compétitif, a été trop privilégiée, avec des effets délétères. Les baisses successives des crédits de base – des organismes en particulier – ont mis les équipes de recherche dans des difficultés financières très préoccupantes, menaçant jusqu'à la possibilité même de leur travail s'ils ne sont pas lauréats de projets de l'ANR ou des investissements d'avenir. Avec un taux de succès de l'ANR qui est passé sous les 20%, et des financements trop faibles par projet, les chercheurs passent trop de temps à tenter d'obtenir des crédits et au détriment de la recherche. Le coût complet lié au temps passé à écrire des projets – en incluant ceux qui échouent – mériterait d'être évalué. Un grand nombre d'auditionnés appelle donc de ses vœux un **rééquilibrage entre le financement pérenne et le financement sur projet**. Il faut ajouter à cela la critique de la courte durée des projets, mal adaptée au temps long de la recherche. Dans l'hypothèse d'une modification du périmètre de l'ANR, la place des programmes « blancs » est discutée<sup>16</sup>, ainsi que les modalités de constitution de la gouvernance de l'ANR et des instances politiques et scientifiques qui en définissent les programmes. Lorsque le destinataire est un établissement public, les règles (engagement, justification, délais...) pourraient être simplifiées et assouplies, partant du principe que l'utilisateur est de bonne foi. Cela pose la question épineuse de la confiance entre les services de l'Etat et la communauté scientifique. La question des modalités de la répartition des crédits de l'ANR selon les grandes thématiques doit également faire l'objet d'une réflexion. La ventilation de l'effort de recherche français entre les grands domaines de la connaissance et de l'innovation est un arbitrage essentiel mais délicat à examiner en toute indépendance des efforts des uns ou des autres pour défendre leur activité (différentes branches des recherches technologiques ou finalisées au sens large, sciences humaines, sciences « dures », etc.). Dans cette réflexion, le poids de l'histoire est considérable, ce qui pose également la question de savoir comment favoriser les thématiques émergentes, problème auquel les programmes « blancs » apportent une réponse partielle.

En ce qui concerne les **investissements d'avenir (IA)**, le bilan n'a pas encore été fait pour évaluer ses conséquences en termes d'aménagement du territoire. Le Président d'un grand organisme de recherche observe que les vainqueurs aux idex, labex, equipex, sont les mêmes qui ont perdu des crédits pérennes à travers les dotations des organismes de recherche. Il y a un grand besoin de « **sincérité** »<sup>17</sup> **budgétaire** tant le sujet est sensible. Il est important de se doter de données précises sur ce qui est financé sur chaque site. Combien consacre-t-on à la

---

<sup>16</sup> Un responsable propose de rediriger les crédits des programmes « blancs » vers des dotations accompagnant systématiquement l'embauche d'un jeune chercheur ou enseignant-chercheur. Ces derniers viennent de voir leurs projets de recherche bien évalués (dans le cadre de leur recrutement) et une telle dotation stimulerait leur développement à un âge crucial.

<sup>17</sup> Le principe de sincérité budgétaire a été formalisé en 2001 avec la loi organique relative aux lois de finances en son article 32.



recherche dans chaque région, en ajoutant les crédits gérés par les organismes, les universités, écoles, et les crédits extra-budgétaires des IA? Un tel bilan serait particulièrement éclairant pour accompagner les processus de décentralisation. A une tout autre échelle, le même type d'analyse des dépenses dans les laboratoires de recherche permettrait de résoudre un paradoxe : comment se fait-il que la part de notre dépense publique pour la recherche soit comparable à celle d'autres pays (1% du PIB), alors que nos laboratoires paraissent pauvres selon les chercheurs eux-mêmes ? La réponse à ces questions est essentielle afin que l'Etat puisse prendre ses responsabilités en toute connaissance de cause dans le **financement des laboratoires publics et de la recherche en général**. Notons que la question de la sincérité budgétaire s'applique aussi sur les formations. Il est nécessaire que l'on puisse afficher, site par site, le coût d'un étudiant en L, M, D, par grand champ disciplinaire<sup>18</sup>. De nombreuses auditions ont montré que beaucoup d'idées reçues reposent sur des calculs manquant de sincérité, comme déjà signalé dans la note 6 concernant le coût de la formation des étudiants.

Dans le cadre des IAs, les labex et les equipex ne font pas l'objet de trop de polémiques, en dehors de l'inquiétude que ces objets n'affaiblissent les structures de base de la recherche que sont les unités mixtes ou les équipes d'accueil. Le Comité de pilotage entend le souhait de normaliser ces projets de recherche, **labex ou equipex**, qui ressemblent finalement – sur des durées plus longues – à des projets ANR classiques ou des groupements de recherche dotés de financements. Les critiques, parfois vives, à l'encontre des **idex**, ne remettent pas en cause la nécessité de construire des politiques de site. Elles se focalisent sur les modalités de mise en œuvre des idex. Il est inutile de revenir ici sur la précipitation dans laquelle les opérations ont été menées, qui a fortement brusqué la démocratie universitaire. D'après différents acteurs auditionnés, le concept de périmètre d'excellence a tendance à séparer les chercheurs en deux catégories : ceux qui seraient excellents et ceux qui ne le seraient pas. Cela n'est ni pertinent – lorsque l'on pense à la complexité et l'incertitude que comprend par nature le processus de l'évaluation de la recherche à la pointe de la connaissance –, ni de nature à favoriser la bonne entente dans une communauté universitaire que l'on appelle à travailler de manière collective. Plusieurs auditions rappellent ainsi combien l'essentialisation de l'excellence que la communauté a subie ces dernières années – doublée d'une overdose du concept et du mot « excellence » – est délétère. Par ailleurs, la gouvernance des idex et les montages institutionnels complexes – selon les sites – sont dénoncés : ils risquent de paralyser les acteurs et de nuire à l'émergence d'une stratégie de site par des difficultés d'interaction trop élevées. Le statut des fondations qui se sont multipliées dans le cadre des IAs mérite d'être posé sérieusement, site par site, en analysant le caractère simplificateur ou, au contraire, complexifiant, de ces personnalités morales autonomes supplémentaires au milieu des acteurs. Ces réflexions seront nécessairement différentes d'un site à l'autre et les Assises territoriales seront le lieu privilégié pour de telles réflexions.

Aux yeux de plusieurs responsables, une réflexion doit aussi s'engager sur une deuxième étape d'identification et de structuration de grands ensembles universitaires dans une logique d'aménagement du territoire national. Le responsable d'un grand organisme de recherche fait remarquer qu'« on ne peut pas s'arrêter à 6 ou 8 idex ». Nous y reviendrons dans la troisième partie.

L'organisation et l'affirmation de chaque site invitent simultanément à porter davantage d'attention à la cohérence de l'effort de recherche national. C'est naturellement le rôle des organismes de recherche, que ce soit le CNRS, organisme « horizontal » par excellence,

---

<sup>18</sup> La même sincérité budgétaire est un préalable à la réflexion sur les dotations budgétaires des universités et sur la place du contrat par rapport à un modèle critérisé dans ces dotations.

complémentaire avec les organismes de recherche sectorisés qui interviennent le long d'un sillon disciplinaire du plus amont au plus aval. La mise en œuvre de la pluridisciplinarité par le CNRS, organisation d'une richesse intellectuelle sans équivalent pour poursuivre cet objectif, mérite sans doute d'être stimulée davantage. Au delà des structures institutionnelles nationales, la mise en place de réseaux régionaux ou nationaux, sur des sujets précis, sur un modèle léger non nécessairement doté de la personnalité morale venant se substituer aux multiples structures existantes (RTRA, Labex, GIS...) mérite d'être étudiée. La possibilité pour les entreprises de participer à ces réseaux doit être aménagée. D'une manière générale, on ne peut pas compter sur une « main invisible » pour assurer la mise en cohérence de l'effort de recherche national à partir d'autant d'opérateurs et de structures autonomes. L'Etat doit prendre ici toutes ses responsabilités, et le contrat d'établissement est sans doute l'un des outils privilégiés pour cela.

Les Alliances participent à cet effort de coordination nationale et ont sans doute permis de lever des barrières institutionnelles en mettant en place un processus de concertation entre les acteurs. Le bilan de leur fonctionnement donne néanmoins lieu à des critiques : la représentation des enseignants-chercheurs ou chercheurs est très peu homogène, peu démocratique, en raison du mélange d'organismes de tailles très diverses et des associations CPU ou CDEFI, très peu représentatives par nature ; elles couvrent seulement partiellement les champs de la recherche et en cela ne peuvent pas revendiquer un rôle stratégique dans les orientations programmatiques générales. De nombreux acteurs insistent pour que des lettres de mission précisent enfin le rôle des Alliances et que celles-ci ne soient pas dotées de financement, ne deviennent pas des acteurs autonomes supplémentaires dans le paysage – notamment qu'elles n'aient pas un rôle de nouvel opérateur de recherche.

Le développement de la recherche dans les entreprises françaises doit être encouragé, il est trop faible par rapport aux autres pays avancés. La **coopération entre recherche privée et recherche académique** mérite d'être stimulée ainsi que l'innovation. Des mécanismes de soutien aux laboratoires mixtes, la mobilité des personnels de part et d'autre (qu'ils soient BIATSS, ITA, enseignants ou chercheurs), les coopérations de type expertise, conseil, bourses CIFRE, les modalités d'attribution du CIR : tous ces points méritent d'être examinés avec l'objectif de stimuler la recherche privée. Le contact direct entre les chercheurs du secteur académique et les entreprises devrait être facilité, selon certains auditionnés. Le Crédit Impôt Recherche a fait l'objet de nombreuses remarques. Elles peuvent se résumer en différents points de vue : le CIR pourrait être aboli, réorienté en partie vers l'ESR, ou encore accordé en priorité aux PME, pour certains, pour d'autres il n'est pas une subvention mais un instrument de la politique économique. Cela mérite évidemment un débat, vu l'ampleur des sommes concernées, mais les auditions montrent aussi que ce débat doit être inscrit dans le cadre de la politique industrielle nationale et ne peut pas se restreindre aux seuls acteurs de l'ESR.

Les domaines de la **valorisation** et de la propriété intellectuelle font l'objet de nombreux commentaires : l'efficacité des différents acteurs tels que les SAIC des universités, les sociétés de droit privé dépendant des organismes, France Brevet, OSEO, les SATT ou les CVT, doit faire l'objet d'une analyse approfondie, et d'une véritable évaluation qui reste à concevoir. Cependant, ceci ne semble possible que dans la durée, le temps de bénéficier du recul nécessaire sur le fonctionnement et la viabilité économique de ces structures, en tant qu'entités individuelles mais aussi comme parties d'un dispositif français global de valorisation. En ce qui concerne l'innovation comme la valorisation, nos interlocuteurs soulignent que la très grande complexité rend le système illisible, notamment pour les PME/PMI. Les réformes multiples découragent les bénéficiaires potentiels de ces dispositifs. Au delà de la nécessaire simplification, il apparaît souhaitable que la puissance publique, Etat et collectivités locales, puisse réguler ce domaine, faire prévaloir l'intérêt général et la

cohérence d'ensemble. Les Assises territoriales sont invitées à participer à ce débat. Le sujet de la publication scientifique et de son évolution vers le numérique ou vers l'accès libre est malheureusement peu abordé pendant les auditions ; il s'agit pourtant d'un sujet crucial qui a mobilisé la communauté de manière importante ces derniers temps et il gagnerait à faire l'objet de réflexions lors des Assises territoriales.

Tous les opérateurs de recherche sont unanimes à dénoncer le trop faible montant du **préciput**, qui permet de financer les fonctions support et les dépenses générales. Des acteurs vont même jusqu'à dénoncer le risque de déficit en raison d'un trop grand nombre de projets à gérer, ce qui est un comble. Certains acteurs souhaitent qu'une partie du préciput revienne aux laboratoires. Par ailleurs, la multiplication des contrôles a priori, de plus en plus bureaucratiques, qu'ils émanent de l'AERES, de l'ANR ou d'autres agences, démotive les personnels. Nombreuses sont les voix qui demandent la simplification de ces procédures. Ces sujets sont abordés dans la partie suivante de cette note.

La **précarité des jeunes chercheurs** est un problème majeur. Dans de nombreux domaines, la génération des 30/40 ans empile des situations post doctorales successives avec des difficultés indéniables pour s'insérer dans le monde du travail. La montée en puissance de l'ANR a augmenté le phénomène, avec des situations plus critiques dans certaines disciplines comme les sciences du vivant par exemple. La question de la responsabilité est posée : les auteurs de projets, qui parfois recrutent massivement des jeunes chercheurs en situation précaire, les établissements, employeurs, ne peuvent pas s'exonérer de leurs responsabilités et sont appelés à un examen de conscience de la même manière que les directeurs de thèse ou d'école doctorale vis à vis de l'insertion professionnelle des doctorants. Les Assises territoriales doivent être l'occasion de donner la parole aux jeunes chercheurs.

Concernant spécifiquement les **personnels, pour les BIATSS ou ITA**, la grande majorité des auditionnés a rappelé avec force son attachement au statut de fonctionnaire avec des corps définis dans un cadre national. Le risque de « territorialisation des personnels » et de disparition des corps statutaires consécutif à l'autonomie des universités est rappelé par certains syndicats, ainsi que la nécessité d'une gestion nationale des statuts. Les statuts, les conditions de travail ou de carrière, la participation à la gouvernance de ces personnels, appelleront à davantage de réflexions lors des assises territoriales. Le temps de travail des enseignants-chercheurs (des jeunes en particulier) ainsi que la réglementation de leurs activités extra-universitaires variées n'ont pas donné lieu à beaucoup d'interventions. Cela peut être dû aux choix des trois grandes thématiques, qui n'orientent pas d'emblée vers des questions de ressources humaines, néanmoins présentes en arrière pensée dans tous les sujets d'organisation comme de mise en œuvre de nos missions. Les Assises territoriales ne doivent pas hésiter à libérer la parole sur ces sujets là également, de même que sur les dispositifs de primes (la PES par exemple) qui sont critiqués par certains syndicats. La mobilité des chercheurs ou des personnels BIATSS/ITA entre les établissements publics (entre organismes et universités) n'est pas à la hauteur de l'ambition française de coopération entre tous les acteurs.

Enfin, l'université se doit d'être un acteur exemplaire dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, ce qui est loin d'être le cas, tant pour ce qui concerne les carrières des chercheurs et des enseignants-chercheurs, que dans le domaine de la lutte contre les stéréotypes ou la formation sur le genre (pour les étudiants et pour les personnels). **L'égalité entre les femmes et les hommes** est un objectif national, l'université qui a pour vocation d'insérer la jeunesse dans la prose du monde doit donc faire preuve de responsabilité et de volontarisme. Selon le Ministère des Droits des Femmes, s'ajoutent aux objectifs de formation ou de ressources humaines (réussite et insertion des étudiantes, représentation des femmes

dans les instances et chez les dirigeants, mixité des filières de formation) la nécessité de faire des propositions concrètes contre le harcèlement sexuel et de renforcer la recherche sur le genre. Ces questions sont ouvertes aux Assises territoriales également.

**La dimension européenne et internationale de la recherche** ne fait pas l'objet de suffisamment d'interventions lors des auditions. Le Comité de pilotage souhaite que les Assises territoriales n'hésitent pas à aborder ce sujet pourtant majeur. Quelle politique de mobilité internationale, en particulier pour les post-docs mais pas seulement ? Quelle reconnaissance de la mobilité internationale dans les carrières ? Comment construire une politique internationale d'ensemble, avec quelle stratégie ? Comment éviter la dispersion de l'effort de l'ESR à l'international ? Comment aider la communauté scientifique à monter des projets internationaux ? Rappelons que la participation à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et la coopération internationale en général font partie des missions des universités inscrites dans le code de l'éducation. Le positionnement scientifique de la France au plan international est l'une des questions majeures de l'évolution du système ESR français. Il s'agit là d'un sujet transverse aux trois grands thèmes des Assises : des acteurs fort différents insistent au cours des auditions sur l'importance des parcours internationaux des étudiants, leur caractère formateur et émancipateur.

Dans ce contexte la question de l'affirmation du rôle de l'ESR comme élément de la politique générale et de l'image de la France à l'international et notamment au Sud<sup>19</sup> est posée, en particulier la question de la place de **la Recherche pour le Développement**, en coopération avec les pays en émergents et/ou en voie de développement. Comme signalé dans l'introduction, l'engagement de l'ESR français à l'international se décline à travers de nombreux instruments et réseaux déployés dans le monde (bourses et programmes, réseaux des attachés de coopération, Campus France, Instituts Français de Recherche à l'Étranger, AUF, laboratoires mixtes internationaux...) ainsi que par des organismes spécifiquement dédiés à la Recherche pour le Développement, IRD et CIRAD, émergeant au budget de l'Aide Publique au Développement (APD). Les auditionnés s'interrogent sur la cohérence de l'ensemble, sur sa place dans l'ESR français – les liens à faire entre SNRI et APD –, sur le rôle et le devenir de l'AIRD par exemple.

Enfin, l'ambition d'une société de la connaissance interroge le lien entre la recherche scientifique et le grand public, le monde politique et économique. Les notions **d'expertise ou d'aide à la décision**, en partenariat avec les entreprises privées ou publiques, de participation des chercheurs ou des enseignants-chercheurs au débat public, de **diffusion de la culture scientifique et technique**, méritent d'être valorisées mais aussi encadrées sur le plan déontologique. Sur ce dernier point, des propositions sont attendues. Plus largement, la confiance entre les citoyens ou citoyennes et la communauté scientifique doit être au centre de nos préoccupations, tout autant que la confiance entre l'État et cette communauté.

---

<sup>19</sup> La coopération scientifique avec le Sud apparaît comme un élément clé pour traiter de grandes questions d'intérêt international (santé, changement climatique, biodiversité..)

## L'organisation de l'ESR

La question générale de l'équilibre entre le pilotage national et l'intervention des régions fait l'objet de débats. D'un côté, la nécessité d'un **cadrage national**, aussi bien sur le plan des diplômes ou pour la coordination de la recherche sur des grandes thématiques que pour la gestion des corps de personnels, est soulignée par de nombreux acteurs, en particulier syndicaux. De l'autre **l'ancrage des établissements dans les territoires** est une réalité et une nécessité. Les Assises territoriales seront des moments privilégiés pour préciser le rôle respectif de l'État et des Régions ainsi que la coordination de leurs actions vis-à-vis des établissements et du monde socio-économique. Cette coopération des acteurs de toute sorte à l'échelle d'une région est essentielle. Il faut rappeler que les régions revendiquent très fortement leur rôle stratégique pour l'ESR et souhaitent intervenir d'une manière volontariste dans la construction de politiques de site, par exemple dans la mise en réseau des établissements. Cela concerne aussi bien la recherche et son lien avec le monde économique que la formation (en particulier professionnelle), la politique d'insertion, ou la vie étudiante. Des auditions mettent en avant l'indispensable partenariat entre les collectivités territoriales et l'université pour le développement de la vie étudiante, dans le cadre de projet globaux, intégrant accueil, bibliothèque, transport, santé, logement, autant de facteurs dépendant du schéma d'aménagement urbain et du développement général d'une région.

Dans certaines régions, on a observé des fusions d'université. Dans d'autres la collaboration prend la forme de structures fédérales par exemple avec les PRES. Il est indéniable que des situations différentes se présentent : ici des universités de taille moyenne voisinent avec de grandes universités, là une région réunit plusieurs établissements de taille comparable, ailleurs l'unité de lieu dans une ville peut laisser penser qu'un regroupement est souhaitable. Des expériences d'antennes universitaires ont été évoquées lors des auditions (Valence, Albi,...) et proposent encore un autre modèle. Les spécificités de l'université des Antilles et de la Guyane ou de la région parisienne sont encore différentes. Le rôle de pilote que les régions pourraient jouer dans les processus de coopération des établissements est une question à envisager.

Sur les sites où des établissements se regroupent, le niveau de fédéralisme souhaité entre les composantes de ces ensembles doit pouvoir être choisi parmi deux ou trois options générales mettant en application le principe de subsidiarité. Comment concilier la nécessité de s'adapter à tous ces cas spécifiques à chaque site, sans avoir recours à des dérogations trop nombreuses par rapport à la loi ? La nouvelle loi cadre qui définira la gouvernance des établissements de demain devra être assez souple pour permettre à chacun d'y trouver sa place, tout en conservant l'objectif d'offrir un cadre qui s'applique à tous<sup>20</sup>. Des auditions, il ressort que la **coopération entre les écoles et les universités**, qui progresse depuis quelques années en particulier dans le cadre des PRES, doit être facilitée à travers cette loi cadre en respectant l'autonomie et les spécificités des acteurs à travers des mécanismes de subsidiarité. Ces questions sont essentielles et des opinions devraient s'exprimer dans toutes les Assises territoriales.

Dans cette loi cadre, les critiques formulées depuis 5 ans à l'encontre de **la loi LRU** – dont certains syndicats demandent l'abrogation – devront être traitées : les pouvoirs – jugés par certains trop importants – du président, les modalités d'élection ou de révocation du

---

<sup>20</sup> La nécessité d'une loi globale, qui couvre aussi bien les universités, petites ou grandes, les écoles, publiques ou privées, est soulignée par plusieurs acteurs. La co-tutellisation de toutes les écoles de formation supérieure par le ministère de l'ESR contribuerait à la cohérence de l'ensemble mais ne manquera pas de faire l'objet de fortes résistances.

président, les modalités d'élection du conseil d'administration (CA dont la composition peut faire l'objet d'évolutions<sup>21</sup>), les mécanismes de contre-pouvoirs, les pouvoirs des instances académiques (CS et CEVU), à réaffirmer en précisant les procédures d'interaction avec le CA. L'importance de faire travailler ensemble le CS et le CEVU à l'université où le lien entre formation et recherche est principal appelle une réflexion. D'une manière générale, de nombreuses organisations souhaitent que la gouvernance des universités soit repensée autour de la notion de **collégialité**. Les comités de sélection, dont l'objectif de réduire le localisme a échoué, font l'objet de débats. L'ensemble des processus de recrutement des enseignants chercheurs, y compris l'agrégation du supérieur pour le droit ou l'économie – dont une organisation auditionnée demande la suppression pure et simple –, devraient faire l'objet de propositions.

En transférant nombre de compétences et de charges nouvelles dans les universités, sans aide supplémentaire pour y faire face – en particulier pour répondre aux besoins d'encadrement et de fonctions de support –, la loi LRU a mis les universités dans des situations de gestion très difficiles. Les baisses de budget considérables des organismes de recherche, les mises en réserve de crédits pour les universités, les évolutions légales sans respecter le principe du décideur-payeur (rémunérations des stages, loi Sauvadet,...) ont placé nombre d'universités dans des situations proches du déficit. Apparemment hors champ de la RGPP, les universités ont pourtant été contraintes de geler des postes ou de convertir massivement des emplois d'enseignants-chercheurs en heures de vacation, bien moins onéreuses, au détriment de la qualité du service public. Même si le texte de la loi LRU ne comprend pas d'éléments financiers à strictement parler, c'est l'association de cette loi et des décisions budgétaires prises par ailleurs qui a amené les universités à prendre des décisions très délétères pour leurs missions. Plusieurs auditions ont dressé ce constat alarmant.

La notion de cadrage national ne concerne pas que les questions relatives aux statuts des établissements ou à la gestion des ressources humaines et peut concerner également le contenu d'un socle commun des formations de licences, comme cela a été dit plus haut, mais aussi la politique publique globale dans le domaine de la formation. On citera par exemple la défense des **disciplines à faibles effectifs**<sup>22</sup>, qui font l'objet d'études de la part de la CPU et du CNU. L'autonomie<sup>23</sup> des universités et les contraintes budgétaires peuvent amener les acteurs à supprimer certaines disciplines localement. Une politique nationale pour préserver ces disciplines s'impose. Il est à noter que cela ne concerne pas que les langues rares ou anciennes, que l'on cite souvent dans ce contexte. Certains champs importants, internes à certaines disciplines et manquant par là de visibilité, peuvent être affectés, dans des domaines aussi variés que les sciences de la terre ou les sciences naturalistes, ou d'autres encore. Un inventaire complexe est donc à mener.

**L'évaluation** en général (l'évaluation des personnes, des unités, des structures, des projets, des maquettes d'enseignement...) revient régulièrement comme un sujet de préoccupation majeur lors des auditions. Ce n'est pas tant le principe de l'évaluation qui est remis en cause<sup>24</sup> que ses modalités. Au préalable, ses objectifs devraient être clairement définis et ses conséquences anticipées. L'évaluation est une activité par nature complexe, et nécessite un

---

<sup>21</sup> Certains acteurs trouveraient opportun que les partenaires majeurs des universités (CROUS, organismes de recherche dans les universités où ils sont très fortement impliqués, ville, région, acteurs économiques et sociaux) soient davantage présents dans les conseils d'administration.

<sup>22</sup> Appelées parfois « disciplines rares ».

<sup>23</sup> A signaler le rapport de l'EUA qui positionne la France en matière d'autonomie des universités en Europe ([http://www.eua.be/Libraries/Publications\\_homepage\\_list/L\\_Autonomie\\_Universitaire\\_en\\_Europe\\_II\\_-\\_Tableau\\_de\\_Bord.sflb.ashx](http://www.eua.be/Libraries/Publications_homepage_list/L_Autonomie_Universitaire_en_Europe_II_-_Tableau_de_Bord.sflb.ashx)), sur la base d'une analyse multicritères.

<sup>24</sup> Deux organisations internationales promeuvent le « processus qualité » en général comme une démarche essentielle contribuant à l'égalité des chances et l'homogénéité des services publics de l'ESR dans chaque pays.

suivi dans le temps. L'AERES a eu le mérite de permettre à pratiquement toutes les unités d'être considérées<sup>25</sup> de manière homogène, en particulier les équipes d'accueil universitaires ou d'autres structures dans divers établissements. Mais elle a entraîné, pour celles qui étaient déjà évaluées auparavant, une disjonction, critiquée par certains, entre évaluation des structures et évaluation des personnes. Par ailleurs, l'introduction d'un système de notation a, pour beaucoup d'auditionnés, des conséquences délétères<sup>26</sup>. La longueur des dossiers à remplir, dossiers de plus en plus complexes et chronophages, l'accumulation des évaluations ponctuelles (dans les appels à projet de l'ANR) donnent le sentiment que la communauté scientifique consacre trop de temps à évaluer ou être évaluée au détriment de la recherche. Par ailleurs, la question très délicate de l'évaluation des enseignants-chercheurs, en particulier pour le volet enseignement, est posée.

**L'AERES** est ainsi très vivement critiquée par certains. Sa suppression est même parfois demandée. Les chercheurs trouvent de moins en moins de sens aux procédures lourdes et bureaucratiques. Ce *hiatus* entre la communauté scientifique et l'agence est pour certains aggravé par l'absence d'une représentation élue dans les instances de l'AERES. Cette absence est vécue comme un manque de transparence ou de légitimité. Les réponses à ce type de difficulté devront toutefois prendre en compte que l'AERES est soumise à un cadre européen de certification qui exige une démonstration de son indépendance dans le choix des experts. Les évaluateurs, surchargés, en viennent souvent à substituer, pour fonder leur jugement, une brève considération d'indicateurs bibliométriques à une analyse de la production scientifique<sup>27</sup>. Les comportements stéréotypés et conformistes sont favorisés par ces procédures<sup>28</sup>. Comment encourager la véritable créativité ? La question concerne la composition des comités de visite aussi bien que des instances de l'agence d'évaluation. Quel rôle pourraient jouer le CoNRS (entre autres) et le CNU<sup>29</sup> dans l'évaluation en général ? Quelle place accorder aux étudiants dans une agence qui évalue les maquettes d'enseignement ?

La question de **la notation** des unités fait l'objet de débats nourris. Destinée en principe à aider les équipes à progresser dans leur travail, l'évaluation se transforme en outil de gestion dès lors qu'on la résume sous la forme d'une notation, outil que l'on utilise abusivement comme critère systématique d'attribution de financements et qui favorise ou handicape une équipe de recherche de façon exagérée. Remplacer la sanction de la notation par un texte beaucoup plus riche de sens sur les résultats de l'évaluation limiterait sans aucun doute ses effets délétères. Mais comment faire alors pour que cette évaluation nourrisse correctement les processus de décision (de dotation des unités ou des universités par exemple), sans les faire reposer sur la subjectivité des « décideurs » ?

**L'évaluation des enseignants-chercheurs** est un autre sujet de tension. Certainement plus complexe et sensible que l'évaluation de l'activité de recherche individuelle (déjà en place, partiellement, à travers les procédures de publication, de dépôt de brevet, ou encore d'attribution de primes ou de promotions), l'évaluation de l'activité d'enseignement devrait être aussi au cœur des débats. Des auditionnés observent qu'on ne peut pas espérer remettre la formation au centre des préoccupations de tous les universitaires si les promotions ou les

---

<sup>25</sup> A noter que l'activité de recherche clinique n'est pas encore évaluée au même titre que les autres activités de recherche, ce qui la pénalise, malgré l'importance que les tutelles lui reconnaissent.

<sup>26</sup> Lors des auditions beaucoup relèvent également le même type de conséquences délétères en ce qui concerne l'émergence des classements internationaux.

<sup>27</sup> Par ailleurs, l'évaluation des sciences humaines et sociales et des humanités en général est un enjeu spécifique important et mérite un travail de recherche très approfondi.

<sup>28</sup> Cette critique s'adresse aussi bien à l'ANR qu'à l'AERES.

<sup>29</sup> Cette réflexion semble aller de pair avec une réflexion sur les mécanismes d'organisation du CNU, ainsi que sur sa collaboration avec le CoNRS. La mixité des unités de recherche et la collaboration accrue entre les universités et cet organisme pose la question d'un travail en commun de ces deux instances.

primes reposent principalement sur l'activité de recherche (ou la participation à des tâches administratives). Ne pas évaluer la pédagogie revient, de facto, à l'exclure des paramètres influençant les carrières, et donc à reléguer la formation à un rôle secondaire. Certaines organisations pensent cependant qu'une activité aussi complexe que l'enseignement supérieur ne peut, par essence, être évaluée. Les Assises devraient approfondir ce sujet.

Le Comité de pilotage des Assises



## Liste des acronymes :

APD : Aide Publique au Développement  
AIRD : Agence Inter-Etablissement de Recherche pour le Développement  
ANR : Agence Nationale de la Recherche  
APB : Système Admission Post Bac, qui oriente les étudiants dans les différentes filières  
AUF : Agence Universitaire de la Francophonie  
BIATSS : Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, et personnel de Service et de Santé  
BTS : Brevet de Technicien Supérieur  
CA : Conseil d'Administration  
CIFRE (bourse) : Convention Industrielle de Formation par la Recherche  
CIR : Crédit Impôt Recherche  
CIRAD : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement.  
CoNRS : Comité National de la Recherche Scientifique  
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique  
CNU : Conseil National des Universités  
CPU : Conférence des Présidents d'Université  
CS : Conseil Scientifique  
CEVU : Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire  
CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires  
CSP : Catégorie Socio-Professionnelle  
CVT : Consortium de Valorisation Thématique  
ESPE : Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education  
ESR : Enseignement Supérieur et Recherche  
FCS : Fondation de Coopération Scientifique  
FIST : France Innovation Scientifique et Transfert  
GIP : Groupement d'Intérêt Public  
GIS : Groupement d'Intérêt Scientifique  
IA : Investissement d'Avenir  
Idex : Initiative d'Excellence  
IEED : Instituts d'Excellence sur les Energies Decarbonées  
IHU : Institut Hospitalo-Universitaire  
IRD : Institut de Recherche pour le Développement  
IRT : Institut de Recherche Technologique  
ITA : Ingénieurs, Techniciens et personnels Administratifs du CNRS  
IUT : Institut Universitaire de Technologie  
Labex : Laboratoire d'Excellence  
LMD : Licence, Master, Doctorat  
LRU (loi) : loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités  
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
PACES : Première Année Commune aux Etudes de Santé  
PARC : Prêt à remboursement contingent au revenu  
PES : Prime d'Excellence Scientifique  
PRAG : Professeur Agrégé  
PRCE : Professeur Certifié affecté dans l'enseignement supérieur  
PRES : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur  
RERS : Repères et Références Statistiques sur les enseignants, la formation et la recherche  
RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques  
RTRA : Réseau Thématique de Recherche Avancée  
RTRS : Réseau Thématique de Recherche en Santé

SAIC : Service d'Activités Industrielles et Commerciales  
SATT : Société d'Accélération du Transfert Technologique  
SNRI : Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation  
STS : Sections de Technicien Supérieur